

Marie Moret à Marie-Isabelle Destriché, 13 mai 1898

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote

- Familière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Inv. n° 1999-09-59

Collation1 p. (209v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilière de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Marie-Isabelle Destriché, 13 mai 1898, Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/53133>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [13 mai 1898](#)

Lieu de rédaction 14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire [Destriché, Marie-Isabelle \(1823-1910\)](#)

Lieu de destination La Challerie, Courdemanche (Sarthe)

Description

RésuméRéponse à la lettre de madame Destriché du 10 mai 1898 : sur les chiffres de l'assurance mutuelle contre la maladie de la Société du Familière paraissant chaque année dans le numéro de novembre du *Devoir*.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Mutualité](#)

Personnes citées[Société du Familière de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Paris 13 mai 1894

A Madame Destriche.

Madame.

J'ai l'honneur de vous accorder
réception de notre lettre du 10^{me}
qui m'a été renvoyée par
l'ambassade ici dans le midi.

"Le Dernier" publie bien
chaque année, dans son au-
ment de Normandie, le compte-
rendu des opérations de
chaque exercice dressé par
le gérant de la Société et
dans ce compte-rendu se
trouve le nombré des
malades et celui des guéris-

de maladie pour les femmes
et pour les hommes.
Mais ces chiffres sont à
mettre de leur du personnel
masculin ou féminin
relatifs à chaque section
de l'assurance même contre
la maladie : section des
hommes, section des femmes.

Ces chiffres je ne les ai pas
devant moi mais moi
au Comptoir dans une
dirigeante de jàns, je verrai
bien s'il m'est possible
de me les procurer. Je
vous les adresserai.

Assurez si nous voe
Madame, l'expression
de mes circonstances distinguées

N. J. B. D. Godin